

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune de Neufvy sur Aronde, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

### **Etaient présents :**

M. D'ARRENTIERES Marc,  
M. LEDOUX Olivier,  
Mme GUIGAND Anne-Claire  
M. GALLEMAN Francis,  
Mme PARIZE Valérie,  
M. BUFFENOIR Pascal,  
Mme ENCONTRE Marie-Claude,  
Mme PUYPE Brigitte.  
M. DUFOUR Bruno,  
M. POSSIEN Christophe,

**Était absent représenté :** M. LAFORGE Jean-Pierre, a donné procuration à M. LEDOUX Olivier

Monsieur LEDOUX Olivier a été élu secrétaire.

### **1. Adoption de compte-rendu du 10 juin 2020**

Après lecture du compte-rendu du 10 juin 2020 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu.

### **2. Rapport sur le principe de la délégation DSP Eau Potable et le lancement**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment sa troisième partie relative aux Concessions,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R. 1411-1 CGCT,

Considérant que le contrat d'exploitation du service public de l'eau potable vient à expiration au plus tard le 31 mars 2021 après prolongation,

Vu le rapport proposé par Monsieur le Maire contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public de l'eau potable,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la poursuite de l'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 13 Ans.
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentations, état entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier si besoin les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- D'autoriser le Maire à lancer la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.

### **3. Election des membres de la commission d'ouverture des plis (DSP)**

Vu les articles L.1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-23 du 10 juin 2020 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP),

Considérant que la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) est composée, outre le Maire ou son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

### **4. Subvention aux associations**

Les subventions inscrites au budget primitif 2020 pour un montant total de 5 000,00 €, seront versées après réception des documents administratifs requis (comptes).

MEMOIRE DES CHERS	100,00
COLIBRIS NEUFVY	500,00
NEUFVY EN FETE	2900,00

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions aux associations d'un montant total de 5 000,00 €.

### **5. Délégués du SIVU de Ressons sur Matz**

Considérant de la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du SIVU de Ressons sur Matz.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne ;

- Madame PUYPE Brigitte en qualité de délégué titulaire ;

- Madame PARIZE Valérie, en qualité de délégué suppléant.

Autorise Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6. Installation des commissions communales**

### 6-1 Commission d'appel d'offres :

Les conseillers suivants ont été élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Le Maire, M. D'ARRENTIERES Marc
- Membres titulaires : LEDOUX Olivier, GUIGAND Anne-Claire et DUFOUR Bruno
- Membres suppléants : PARIZE Valérie, BUFFENOIR Pascal et POSSIEN Christophe.

### 6-2 Commission travaux :

Les conseillers suivants ont été élus membres de la commission de travaux :

D'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, GUIGAND Anne-Claire, DUFOUR Bruno, LAFORGE Jean-Pierre, BUFFENOIR Pascal et PILLAIS Thierry.

### 6-3 Commission cadre de vie, animation et cimetière :

Les conseillers suivants ont été élus membres de la commission cadre de vie, animation et cimetière :

D'ARRENTIERES Marc, ENCONTRE Marie-Claude, PARIZE Valérie, PUYPE Brigitte, GALLEMAN Francis, POSSIEN Christophe et Thierry CORBEAUX.

### 6-4 Commission ciné rural et communication :

Les conseillers suivants ont été élus membres de la commission ciné rural et communication :

D'ARRENTIERES Marc, ENCONTRE Marie-Claude, PARIZE Valérie, PUYPE Brigitte, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, LAFORGE Jean-Pierre, DUFOUR Bruno.

## **7. Création d'un poste de secrétaire de Mairie**

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de secrétaire de Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à celle-ci.

## **8. Organisation du 14 juillet et cinéma du 22 août 2020.**

### **8-1 Organisation du 14 juillet**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité qu'il n'ira rien d'organisé pour le 14 juillet de cette année ainsi que le cinéma du 22 août 2020.

#### **1. Questions diverses.**

La liste des voisins vigilants est reconduite à l'identique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.